



Mairie d'AUBY
Attribution travaux d'aménagements
de sécurisation de voiries
Décision n° 2023/225/MP

Publié le 4 décembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits au budget sur la ligne budgétaire 2152

Considérant le DCE relatif au marché " Travaux d'aménagements de sécurisation de voiries" établi par le Service marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 150 000.00 € HT soit 180 000.00 € TTC ;

Vu la décision de l'administration du 17 août 2023 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2122-1 et R 2122-8 du code de la commande publique;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 10 novembre 2023 à 12h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 10 mars 2024 ;

Considérant qu'une seule offre est parvenue;

Considérant le rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché au candidat ayant remis une offre, soit

SAS ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORD - 380 Rue Jean Perrin ZI Douai Dorignies
BP 525 - 59505 DOUAI Cedex

■ Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 161 485,00 €
- Montant TTC : 193 782,00 €

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 27 Novembre 2023 ;

Mairie d'AUBY
Attribution travaux d'aménagements
de sécurisation de voiries
Décision n° 2023/225/MP

Le Maire,

Décide

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres rédigé par le Service marchés publics.

Article 2

D'attribuer le marché au candidat ayant remis une offre, soit :

SAS ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORD - 380 Rue Jean Perrin ZI Douai Dorignies
BP 525 - 59505 DOUAI Cedex

■ Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 161 485,00 €
- Montant TTC : 193 782,00 €

Article 3 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département.
Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 29/11/2023

Christophe CHARLES
Maire